



Comité Syndical du 5 avril 2019

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 16h00

Collège EPCI

Etaient présents :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge	Jean-Charles BEAUCHE	Délégué titulaire
Communauté de communes du Vexin Normand	James BLOUIN	Délégué titulaire
Communauté de communes de Roumois Seine	Sylvain BONENFANT	Délégué titulaire
Communauté de communes Eure Madrie Seine	Sandrine CALVARIO	Déléguée titulaire
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire
Communauté de communes Eure Madrie Seine	Christophe CHAMBON	Délégué titulaire
Communauté du Pays de Conches	Jacky CRESTEY-HONORE	Délégué titulaire
Intercom Bernay Terres de Normandie	Frédéric DELAMARE	Délégué suppléant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Catherine DUVALLET	Déléguée titulaire
Seine Normandie Agglomération	Lysianne ELIE PARQUET	Déléguée titulaire
Communauté de communes du Vexin Normand	Perrine FORZY	Délégué titulaire
Communauté de communes Lyons Andelle	Philippe GERICS	Délégué titulaire
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Allain GUESDON	Délégué titulaire
Communauté de communes Lyons Andelle	Philippe HALOT	Délégué titulaire
Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle	Vladimir HANGARD	Déléguée suppléante
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Jean-Paul LEGENDRE	Délégué titulaire
Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge	Alain HUARD	Délégué suppléant

Communauté d'Agglomération Seine-Eure	Bernard LEROY	Délégué suppléant
Evreux Portes de Normandie	Arnaud MABIRE	Délégué titulaire
Communautés de communes Eure-Madrie-Seine	Catherine MEULIEN	Délégué suppléant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Pascal MADELAINE	Délégué titulaire
Evreux Portes de Normandie	Jean-Pierre MOREL	Délégué titulaire
Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle	Gérard PLATEL	Délégué titulaire
Communautés de communes du Pays du Neubourg	Gérard PLESSIS	Délégué titulaire
Interco Normandie Sud Eure	Jean-Claude PROVOST	Délégué titulaire
Seine Normandie Agglomération	Yves ROCHETTE	Délégué titulaire
Intercom Bernay Terres de Normandie	Jean-Claude ROUSSELIN	Délégué titulaire

Etaient représentés :

Communauté de communes du Pays du Neubourg	Jean-Paul LEGENDRE	Délégué titulaire
--	--------------------	--------------------------

Collège Conseil Départemental

Etaient présents :

Département de l'Eure	Stéphanie AUGER	Délégué suppléant
Département de l'Eure	Jean-Hugues BONAMY	Délégué titulaire
Département de l'Eure	Frédéric DUCHE	Délégué titulaire
Département de l'Eure	Thierry PLOUVIER	Déléguée suppléante

Etaient représentés :

Département de l'Eure	Sébastien LECORNU	Délégué titulaire
Département de l'Eure	Pascal LEHONGRE	Délégué titulaire

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Frédéric Duché rappelle l'ordre du jour du comité syndical et présente le rapport pour le premier point abordé relatif à l'adoption du procès-verbal du précédent comité syndical en date du 1^{er} février 2019.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième objet : Adoption du CG 2018 1G

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième objet : Adoption du CG 2018 2G

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième objet : Adoption du CG 2018 BP

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Cinquième objet : Adoption du CA 2018 BP

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Sixième objet : Adoption du CA 2018 1G

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Septième objet : Adoption du CA 2018 2G

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Huitième objet: Budget supplémentaire 2019 BP

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Neuvième objet : Budget supplémentaire 2019 1G

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Dixième objet : Budget supplémentaire 2019 2G

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Onzième objet : Choix et attribution contrat de délégation de service public

Le Président du syndicat introduit le rapport en rappelant le déroulé de la procédure et évoque les mails reçus par l'ensemble des membres du syndicat par un candidat ayant soumissionné à la procédure de DSP. Il rappelle que jusqu'à l'adoption de la délibération les informations, notamment présentes dans le rapport d'analyse transmis, n'étaient pas publiques donc non communicables. Cela sera le cas après le vote à l'exception des informations relevant du secret des affaires.

Pour mener à bien cette procédure aux enjeux importants pour l'avenir du territoire eurois, Monsieur Frédéric Duché énonce également qu'il a souhaité ce faire entourer. L'ont accompagné les élus James Blouin, Alfred Recours, Gérard Platel, du personnel du Conseil départemental notamment le Directeur Général des Services, d'un cabinet d'Assistants à Maîtrise d'Ouvrage – CapHornier (analyse financière), ANT conseils (analyse technique), Latournerie Wolfrom (analyse juridique) -, ainsi que des agents du syndicat.

Monsieur Frédéric Duché annonce les objectifs d'ENN qui ont été communiqué aux candidats, notamment :

- l'efficacité,
- la présence rapide d'opérateurs nationaux (ORANGE, SFR),
- plus aucunes prises isolées dans le département,

Le Président précise que les candidats ont eu la même qualité d'écoute et que les échanges ont été courtois de part et d'autres. Les informations communiquées aux candidats étaient identiques pour chacun et ils ont été notés de la même façon. Les auditions ont duré une vingtaine d'heures au total.

Messieurs Frédéric Duché passe la main à Arnaud Lebret (CapHornier) qui procède à la présentation du rapport en déroulant un diaporama, invitant l'assemblée à intervenir au fur et à mesure des slides si nécessaire.

Arnaud Lebret introduit son discours en rappelant les critères de jugement des offres :

- 35 % concernant la pertinence et la cohérence de la stratégie commerciale,
- 35 % concernant la maîtrise des processus technique,

- 30 % concernant la cohérence comptable et économique du plan d'affaires,

Il annonce le calendrier de la procédure de DSP.

La consultation a duré 2 mois ½ avec une remise des candidatures et premières offres le 1^{er} octobre 2018.

Chaque candidat admis à concourir (x4) a été convié à une audition à l'issue de l'offre 1 au terme de laquelle ils ont été invités à déposer une offre 2 pour le 10 décembre 2018.

Après réception de l'offre 2, les candidats ont été conviés à une audition qui, à l'issue, a permis de les inviter à déposer une offre 3 pour le 28 janvier 2019.

A l'issue de l'offre 3, les 2 meilleurs candidats ont été retenus pour des ateliers de 2 jours. Au terme de ces ateliers, les candidats ont remis leur offre finale le 27 février 2019.

Le candidat ayant obtenu la meilleure note selon les critères du règlement de consultation, a été invité pendant 2 jours à finaliser le contrat.

La durée de 20 ans du contrat de DSP constitue un avantage certain. En effet, cela assure l'équilibre économique du contrat et correspond à la durée des IRU évitant ainsi toutes discussions quant à leurs renouvellements. Les offres étaient donc toutes comparables sur ce sujet.

Le périmètre du contrat porte sur 178 000 prises en affermage (sous maîtrise d'ouvrage du syndicat pour leur construction) et 60 000 prises en concessif (périmètre délégataire).

Lors de la première offre :

Monsieur Arnaud Le Bret, rappelle en préambule les différentes redevances du contrat :

Les redevances R1, R1bis et R2 correspondent *au remboursement* par le délégataire des prises construites et des raccordements, R3 correspond au résultat de commercialisation et R4 aux opérations de montée en débit.

Le syndicat a été très attentif quant à la cohérence du nombre de prises proposé par les candidats notamment quant aux hypothèses de densification mais également sur le taux de pénétration.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage présente les chiffres du PWP (slide 10 à 13).

Lors de la deuxième offre :

Lors de la première audition, Eure Normandie Numérique a pu réexpliquer aux candidats la vision du SMO technique notamment.

La slide 14 est commentée.

Lors de la troisième offre :

Les slides 15 à 18 sont exposées aux membres de l'assemblée délibérante.

Lors de l'offre finale :

Monsieur Arnaud Leuret, commente les slides 19 à 30 en concluant que l'offre ayant obtenu la meilleure note est celle du groupement AXIONE.

Différents éléments sont abordés notamment la présence des OCEN sur le RIP eurois, les pénalités associés sur cet engagement, l'offre financière.

Monsieur Alfred Recours salue le travail du Président du syndicat sur cette procédure. Il rappelle qu'à l'instar d'une CAO, la CDSP n'émet qu'un avis et que seul le Président est habilité à choisir le délégataire de service public. Pourtant Monsieur Frédéric Duché a été à l'écoute des élus y compris quand il a fallu se séparer du Directeur précédent. Le travail d'analyse a été très suivi et il a lui-même beaucoup appris. Chaque question posée a fait l'objet d'une réponse rapide et claire du Président. L'offre retenue comporte des garanties solides. La plus grande précaution a été prise sur cette procédure aux enjeux importants quant au respect de la législation européenne et au code des marchés publics. Il souligne être désolé pour la société Altitude Infrastructure mais le critère de localité n'est pas un critère des règles de la commande publique.

Monsieur Terence Cabot intervient en soulignant que les procédures de DSP sont plus souples que celles applicables aux marchés publics. Il précise que les règles de procédure de DSP ont été précisées au fil des années par les jurisprudences.

Il explique également aux membres de l'assemblée que le choix leur est proposé après analyse des offres finales. Il précise également qu'il s'agit d'une procédure particulière puisque l'assemblée délibérante a reçu les éléments relatifs à la procédure de DSP 15 jours avant la date du comité afin de leur permettre d'analyser tous les documents.

Il est ensuite procédé au vote, 44 voix pour et 2 abstentions (Madame Duvallet et Monsieur Moglia).

La séance est levée à 18h30.